

## « Que la femme se taise dans l'Assemblée!... »

**A**u premier jour de cette session, M. le chanoine Martimort a défini l'assemblée qui serait l'objet de nos travaux au cours de ces journées. Heureusement! Autrement, comme vous tous ici présents constituez une assemblée, je n'aurais eu alors qu'un devoir : celui de me taire. Mais on ne m'en a pas laissé le droit, sous le prétexte que, si la femme doit se taire à l'église, elle doit parler dans le travail...

Les réflexions qui vont suivre, si elles revêtent mon style personnel dans leur présentation, sont le travail d'un bon nombre de personnes « interviewées » sur le sujet. Je cite dans l'ordre hiérarchique : un évêque; huit prêtres (cinq curés ruraux, un curé urbain et deux vicaires de paroisses de la Seine); un moine bénédictin et deux Pères dominicains; cinq religieuses (dont deux supérieures générales de congrégations « polyvalentes », comme on dit maintenant); cinq dames et jeunes filles, plus le mari d'une de ces dames; moi-même et un nombre indéterminé de personnes du sexe dit faible, observé sans qu'il s'en rende compte.

Pratiquement maintenant, comment allons-nous aborder ce sujet, délicat par bien des points ?

### I. — DIFFÉRENTES MANIÈRES DE « PRENDRE » LE SUJET

Il y a en effet plusieurs manières d'envisager ce sujet. Enumérons-les rapidement pour préciser celle qui a été retenue, et celles qui pourraient être retenues pour une étude ultérieure plus développée.

La manière que l'on pourrait appeler historique : étudier la place de la femme dans l'Ancien Testament et dans les premiers siècles de l'Eglise. Cela aurait été très long, aurait supposé des connaissances historiques beaucoup plus abondantes que les miennes... Et finalement cela n'aurait pas été tellement pratique pour l'objet précis qui nous occupe.

La manière que l'on pourrait appeler à la rigueur liturgique :

rechercher pourquoi la femme ne peut parler dans l'assemblée liturgique. Voir la situation dans les autres religions, examiner et comparer, dans la religion catholique, les textes des cérémonies dans le Pontifical concernant les hommes et les femmes, voir dans le Commun et dans le Sanctoral la constitution des messes pour les femmes, etc. Nous en reparlerons en conclusion.

La manière... géographique (?) : voir la place que la femme peut tenir autour de l'assemblée. M. le curé de Lachassagne pose la question de savoir, si l'on sait « assez tirer parti de l'ingéniosité décorative des femmes. Peut-on se contenter de confier le nettoyage, le soin des linges et des aubes, la décoration florale à des religieuses si certains de ces travaux pouvaient intéresser à l'église des mamans ou des jeunes filles ? Elles le feront d'une façon plus naturelle si ces préparations se raccrochent à la participation d'un garçon ou d'un homme de la famille ». Cela est évident, et il faut le rappeler. Mais cela ne résout pas la question que nous posons de savoir si, oui ou non, la femme peut parler pendant la célébration liturgique, autrement qu'en répondant comme tout le monde, et si possible en même temps que tout le monde : *Amen, Et cum spiritu tuo, Deo gratias...*

La manière... pratique : limiter le sujet — et c'est ce que nous allons faire maintenant — en réfléchissant ensemble sur les conséquences de la situation actuelle de la femme dans l'assemblée.

## II. — QUELQUES DONNÉES DE BASE

Il ne s'agit pas là de demander à saint Paul les raisons de son affirmation catégorique : *Mulieres taceant in ecclesia*. Il s'agit plutôt de nous rappeler rapidement quelques données qui situeront mieux le problème.

Il nous faut cependant savoir que la situation actuelle de la femme dans l'Eglise est commandée par des exigences d'ordre théologique, biblique, historique et psychologique. Nous ne pouvons pas les énumérer toutes, mais il faut absolument mentionner au passage leur existence. De ces exigences, nous pouvons conclure dans le domaine pratique qui est le nôtre, et où je me sens beaucoup plus à mon aise, qu'il semble très problématique que la femme puisse jouir un jour de l'égalité hiérarchique avec l'homme dans la société ecclésiale. Sans nous avancer trop loin, il semble même que pour notre génération, il n'en sera vraisemblablement rien.

Certains penseront peut-être que c'est là enfoncer la femme dans un complexe d'infériorité. Il ne s'agit pas d'infériorité, mais de différence. Il existe, dans le Rituel des grandes fêtes à l'usage des Israélites du rite allemand une prière où les hommes disent :

« Sois loué, Eternel, notre Dieu, Roi de l'univers, qui ne m'a pas fait naître femme... »

Les femmes, elles, disent :

« Sois loué, Eternel, notre Dieu, Roi de l'univers, qui m'a faite selon ta volonté... »

Je n'ai encore rien trouvé de semblable dans les textes de la liturgie catholique. Il ne s'agit pas de savoir si, nous, femmes, sommes plus ou moins que les hommes, mais de savoir que, jusque dans le domaine de la célébration liturgique, nous sommes autres. Regardons pour cela le modèle de toute femme chrétienne : la Vierge Marie. On ne parle pas beaucoup d'elle dans l'Évangile. Mais elle est présente, et nécessaire, partout et toujours. Présente dans le silence, non pas un silence stérile, car elle savait le rompre quand il le fallait, mais un silence dans la ligne de sa vocation d'Épouse et de Mère.

### III. — LES CAS OÙ LA FEMME PEUT PARLER DANS L'ASSEMBLÉE EN 1959

#### *Mulieres TACEANT in ecclesia...*

En fait, il arrive que la femme parle dans l'assemblée, et qu'elle soit appelée à le faire en particulier pendant la célébration de la messe. Nous avons tous présents à la mémoire des cas où une femme a dû prendre la parole à l'église, ne serait-ce qu'à une messe d'enfants, parce que le prêtre, seul homme adulte de l'assemblée, ne pouvait à la fois célébrer et aider les enfants à prier. Pratiquement, partons des documents de l'Église sur ce sujet; des exigences de la célébration; de la psychologie féminine; et des différents cas d'application.

#### 1) *Parmi les documents de l'Église.*

a) Le Directoire pour la Pastorale de la messe à l'usage des diocèses de France. Il y est trois fois questions des femmes :

— article 121 : « ... les femmes doivent se présenter la tête couverte... » (à la Communion);

— article 136 : « ... Il convient de ne pas prescrire ces attitudes d'une façon trop rigoureuse. On doit manifester de l'in-

dulgence pour les personnes âgées ou fatiguées, savoir que les femmes demeurent moins facilement debout que les hommes... »;

— article 83 : « ... Les femmes ne peuvent remplir cet office (celui de lecteur) qu'à défaut absolu de tout lecteur masculin; elles devraient alors se tenir dans les premiers rangs des fidèles sans entrer dans le sanctuaire, ni monter à l'ambon. »

b) Dans l'ordre chronologique, un autre document attire notre attention : la lettre du carême 1958 de Mgr Montini à ses diocésains, lettre sur l'éducation liturgique. Elle reconnaît implicitement une place spéciale à la religieuse dans la foule féminine. Nous en reparlerons au paragraphe suivant.

c) L'instruction de la Sacrée Congrégation des Rites sur la musique sacrée et la liturgie précise à l'article 96, paragraphe 2 : « ... les femmes ne peuvent jamais remplir le rôle de « commentateur »; il est seulement permis qu'en cas de nécessité une femme dirige en quelque sorte le chant ou les prières des fidèles... »

## 2) *Les exigences de la célébration.*

Il est très délicat de les rappeler à une assemblée composée à 95 % de prêtres! Ces exigences, vous les savez mieux que moi. Cependant, quand on est « du côté de la nef », on porte attention à certaines choses auxquelles vous, messieurs, habitués du sanctuaire, ne prêtez peut-être justement plus l'attention qu'il faudrait... Chut! Je m'arrête. Sachez seulement qu'au fur et à mesure que s'éveille chez les laïcs le sens des responsabilités, liturgiques ou non, ils deviennent très exigeants et souhaitent plus ou moins consciemment des célébrations vraies, belles, simples et sobres en même temps que solennelles, où le prêtre, aidé au besoin par des laïcs compétents, aura apporté tout son soin dans l'ensemble comme dans les détails.

Pour en terminer avec ce sujet, rappelons-nous simplement ce principe que, dans l'assemblée liturgique, les fidèles sont souvent le reflet, côté nef, de ce que réalise profondément le clergé, côté sanctuaire.

## 3) *La psychologie féminine.*

La femme de 1959, et en particulier la religieuse, aussi émancipée soit-elle sur le plan social, est sur le plan liturgique l'héritière de longs siècles où elle s'est tue dans l'église. Par consé-

quent, lorsqu'elle y prend la parole, il faut bien rappeler ce principe fondamental qu'elle n'exerce là qu'une *fonction de suppléance*, en attendant qu'un homme, cleric ou laïc, puisse le faire.

Cette suppléance demandera dans l'application concrète :

— De ne pas faire de cette fonction un simple « décalque » du rôle du commentateur, déjà si difficile lui-même à préciser dans ses différentes applications.

— De repenser l'intervention féminine, du fait que cette intervention est faite par une *femme* dans une *église* devant des *personnes* (petites ou grandes) au cours d'une *cérémonie*.

Tous les mots ici ont leur importance. Une catéchiste peut arriver à très bien aider un groupe d'enfants à prier dans une salle, au cours d'une leçon de catéchisme, et être très gênée lorsqu'il lui faudra lire le texte de l'épître à la messe dominicale de sa petite paroisse rurale. Nous n'insisterons jamais assez sur ce point de l'intervention de la femme au cours de la célébration, en le référant à la psychologie féminine; la femme ne sera pas « à son aise » tant que cela ne sera pas précisé.

Et les fidèles se sentiront confusément gênés, car il y a là un « mélange des genres » qui, sans même que l'on puisse l'expliquer clairement, cause un malaise, une fausse note dans la célébration.

Le prêtre célébrant lui-même, dans la mesure du développement de son sens liturgique, trouvera qu'il y a quelque chose qui ne va pas, sans toujours cependant se rendre compte que ce n'est pas Sœur X... ou Mlle S... qui est en cause, mais que le malaise est dû au fait que la fonction est remplie par quelqu'un qui n'est pas fait pour elle.

— D'aider la femme à voir comment remplir d'une façon digne, aisée et satisfaisante la fonction de suppléance qui lui est confiée, en attendant la venue d'un cleric ou d'un laïc.

Autrement, on court deux risques opposés :

— soit une timidité telle que le rôle sera rempli en dépit du plus élémentaire bon sens et qu'il s'avérera rapidement inutile. Ce qui entraînera la réaction du curé : « Ils nous ennuient avec *leur* renouveau liturgique. Je voudrais bien les voir à ma place. J'ai fait ce que j'ai pu, mais, chez moi, le problème est spécial et cela ne peut pas marcher. » Affaire classée;

— soit, au contraire, une trop grande aisance. C'est ici le risque couru par certaines jeunes militantes d'Action catholique, habituées aux messes de groupes, aux camps, etc., et qui se sentent à l'église comme en pays conquis; le célébrant lui-même est à leurs ordres pour leur permettre de « mener » leur affaire.

Bien sûr ces deux exemples, vrais, sont volontairement pris

aux deux bouts de la chaîne. Il serait facile d'en trouver d'autres intermédiaires.

— De repenser pratiquement en fonction de la femme le cas des lectures; des monitions; de l'animation des messes en général selon les différentes circonstances : assemblées uniquement féminines, certains couvents, messes souhaitées plus « vivantes » à l'occasion d'une retraite réunissant des religieuses de tous les horizons, d'une journée de religieuses, d'enseignantes, etc. : internats de filles, messes d'enfants, paroisses rurales.

Il faudrait ici entrer dans tous les détails. Par exemple :

— l'endroit où il faut prendre place pour que la voix porte. Or la sonorisation des églises, quand elle existe, est faite en fonction d'un clerc qui parle à l'intérieur du chœur, à l'ambon... Et l'Instruction précise que la femme ne doit pas entrer dans le chœur. Comme, en général, sa voix porte moins que celle d'un homme, il faut repenser la question;

— la manière de tenir son missel pendant la lecture (c'est aussi valable pour les hommes!...);

— comment organiser la procession des enfants pendant la communion;

— et bien d'autres détails très concrets allant jusqu'au petit conseil très pratique de ne pas porter des chaussures avec des talons trop hauts ou avec des bouts ferrés, si l'on doit se déplacer pendant une cérémonie!

Parlant hier avec plusieurs d'entre vous, nous pensions qu'une petite brochure sur ce sujet ne serait pas tellement inutile. Il faudrait y aborder concrètement tous ces détails; mais aussi ne pas omettre la façon très... féminine dont une femme envisage la célébration, la forme de sa piété, différente de celle des hommes et par conséquent de celle de son curé! Se rappeler que la logique féminine n'est pas une logique masculine et qu'il est beaucoup plus difficile à une femme qu'à un homme de prendre la place qui lui est assignée dans une procession; l'action liturgique suppose un minimum de discipline; là aussi la conception féminine diffère un peu de celle des hommes.

#### 4) *Les différents cas d'application.*

Nous venons déjà de les aborder rapidement. Revenons cependant sur un point qui touche particulièrement les paroisses rurales. Il est dit à l'article 83 du Directoire que : « Les femmes et les jeunes filles ne peuvent remplir cet office (celui de lecteur) qu'à défaut *absolu* de tout lecteur masculin. »

Or, il semble parfois dans la pratique que cet absolu ait

ouvert la porte à la facilité. Dans bien des cas, il semble qu'il aurait été possible de trouver, non pas un lecteur tout formé, mais un lecteur à former.

Evidemment, il est plus difficile dans l'immédiat pour le curé (que je ne juge pas, je constate seulement le fait) de demander ce service à une religieuse ou à l'institutrice de l'école libre. Et il leur est difficile de refuser.

La solution ? Au lieu de demander à la femme de remplir une fonction pour laquelle elle n'est pas faite, il semblerait préférable de la situer dans sa mission essentiellement féminine d'éducatrice. Par exemple, former de jeunes lecteurs, leur faire « répéter » l'épître du dimanche, voir avec eux les interventions qu'ils pourront faire s'il n'y a pas de « commentateur » adulte, etc. C'est là un rôle où la femme apportera vraisemblablement beaucoup plus de patience, et parfois de compétence si elle est enseignante, que le curé pris et bousculé par de multiples autres tâches, surtout le samedi soir. Mais cela suppose que le curé veille à la formation liturgique de celle à qui il va confier ses petits lecteurs; il devra aussi se réserver de temps à autre le temps de faire lui-même cette formation, ne serait-ce que pour avoir l'occasion d'une rencontre sacerdotale avec l'enfant ou l'adolescent; cela éviterait aussi que, dans l'esprit du garçon, cette fonction de lecteur ne soit revêtue d'un aspect scolaire qu'il secouera rapidement à quatorze ans, et qu'il ne trouve alors qu'un prétexte de plus à dire avec les « grands » qu'il a hâte de rejoindre : « la religion, c'est l'affaire des femmes ». Difficultés à connaître, il y en a bien d'autres. Mais, tout bien réfléchi, la solution est valable.

Voilà donc quelques pistes de réflexion. Il y en aurait beaucoup d'autres, mais il faut nous limiter. Aussi avançons.

#### IV. — LA PLACE PARTICULIÈRE DE LA RELIGIEUSE DANS L'ASSEMBLÉE

Un jour où je posais cette question : la religieuse a-t-elle une place particulière dans l'assemblée ? Quelqu'un m'a répondu : oui, dans les premiers rangs, avec une plaque de cuivre marquée « Sœur » sur le prie-Dieu.

Je n'y connais pas grand-chose, mais il me semble que la religieuse a une place particulière, autre que locale, dans l'assemblée liturgique, du fait qu'elle est une personne consacrée.

Pour le commun des mortels de nos villes et surtout de nos villages, la religieuse — la Sœur — c'est celle qui s'occupe des enfants, des vieillards, des malades, des œuvres, de la cho-

rable, de la sacristie, etc. Elle ne s'est pas mariée et « elle s'est faite Sœur »; il est donc normal qu'elle rende service. Il est extrêmement rare de voir des gens, et même des prêtres, se rendre compte que la religieuse est d'abord celle qui s'occupe de Dieu, ou plutôt dont Dieu s'occupe tout particulièrement et qu'il s'est choisie pour lui.

Bien sûr, la Sœur tient une place à part dans l'assemblée paroissiale. C'est surtout visible dans les villages : elle va à la messe tous les jours, composant avec quelques vieilles dames une très maigre assistance. « Elle n'a que ça à faire; elle n'a pas à préparer les enfants à partir pour l'école »; elle va se confesser chaque semaine : « Tiens, la Sœur qui va encore à confesse. Qu'est-ce qu'elle peut bien avoir à dire ? » puisqu'il n'est évidemment pas question pour elle de manquer ses prières ou de manger de la viande le vendredi.

J'ai essayé de résumer sur ce sujet les réflexions de religieuses de différentes congrégations qui ont bien voulu me dire ou m'écrire leur avis sur la question, en partant de faits précis, faits qui se rapportent plus à des principes concernant la vie profonde de l'assemblée qu'à des questions de détail comme de savoir si l'entretien de la sacristie doit être confiée à des religieuses ou à des laïques.

La messe du dimanche doit être pour la Sœur comme pour les autres fidèles le rassemblement du peuple de Dieu. Elle ne doit donc pas y faire tant soit peu bande à part, tenant par exemple un peu trop à sa chaise. Elle doit être docile à suivre les indications du prêtre et donner l'exemple quand celui-ci essaie (même si c'est maladroitement) de faire prendre à la foule des attitudes communes, afin, comme chacun sait, de suivre le renouveau liturgique.

Il n'y a pas de raisons apparemment valables pour que la religieuse aille le dimanche à la messe basse pour prier tranquille et avoir « sa » messe, et qu'elle revienne ensuite à la grand-messe parce qu'il faut donner l'exemple, aider la chorale ou surveiller les enfants.

Si, à la grand-messe, elle s'occupe des enfants ou de la chorale, elle ne doit pas s'inquiéter si elle n'a pas pu suivre la messe aussi pieusement qu'elle l'aurait souhaité. Autrement, cela supposerait que les parents qui essaient, souvent d'une façon méritoire, de faire tenir tranquilles leurs enfants et de les intéresser à ce qui se passe, n'auraient pas prié. Le dialogue avec Dieu au cours de la célébration liturgique s'exprime d'une façon vraie et profonde dans la prière même de la communauté chrétienne assemblée, même si c'est moins sensible et moins senti.

Il existe parfois le risque de préférer les offices bien célébrés

à la chapelle de la communauté à ceux extérieurement moins « réussis » de la paroisse. Une supérieure générale, me parlant d'un fait très précis arrivé cette année, me disait qu'il y avait là une méconnaissance profonde de la réalité « ontologique » de la paroisse, réalité qui n'a rien à voir avec le talent d'orateur du curé ou la beauté des chants, lesquels, entre nous soit dit, auraient été peut-être plus beaux si les religieuses avaient accepté d'aller « étoffer » la chorale.

Sur un plan plus large, l'appartenance à une famille religieuse doit aider la religieuse à prendre conscience de son appartenance *concrète* au peuple de Dieu, jusque dans l'humble réalité vivante de la paroisse. Et cela pose bien des questions de détails.

Pour en terminer, aujourd'hui du moins, avec ce sujet, voici un exemple où les religieuses ont été ces « éléments de soutien » de l'équipe liturgique, et ce dans une paroisse rurale.

... Une Sœur dirige la chorale; quand il n'y a pas de deuxième prêtre, elle fait quelques monitions, dit les invitatoires des oraisons et fait la lecture de l'épître. Elle essaie également d'entraîner le chant de l'assemblée.

Les autres Sœurs se mettent n'importe où dans l'église, certaines sont auprès des enfants; elles chantent ou répondent pour entraîner au milieu du peuple.

La chorale paroissiale étant encore réfractaire au grégorien, les jours de fête quand la messe est chantée, un petit groupe de Sœurs assure les pièces grégoriennes. Je m'arrange pourtant pour faire chanter quelquefois l'introït par la chorale (quitte à le mettre en faux-bourdon...) pour que le chant latin ne soit pas comme l'apanage des Sœurs dans la mentalité des gens.

C'est ici une réponse réfléchie, posée et vécue à la phrase de Mgr Montini situant la religieuse à une place privilégiée pour aider l'assemblée à s'unir à la célébration liturgique.

#### V. — CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS POUR « SUITE A DONNER »

1. — Actuellement nous savons pratiquement ce que la femme ne doit pas faire dans l'assemblée. Et nous commençons à deviner ce qu'elle est admise à faire, en tant que suppléante, sans trop savoir cependant comment l'aider à remplir cette suppléance.

2. — Il faudrait donc envisager la question concrètement et d'une façon positive, et non plus négative : « La femme ne doit

pas... », d'accord. Mais parfois, dans certains cas, la femme doit... Alors comment l'aider ? Par exemple, comme nous l'avons dit précédemment, repenser les interventions du commentateur, le rôle du lecteur, l'animation de l'assemblée, la façon de diriger le chant de la foule quand c'est une femme qui est obligée de le faire.

3. — Il y aurait peut-être à fournir aux prêtres et aux éducateurs des plans de travail et des indications pratiques dans ce sens. Par exemple, pour qu'une femme, religieuse ou laïque, qui doit aider les enfants dans leur prière à une messe des catéchismes sache comment s'y prendre. Les orientations générales ne manquent plus. Il faut seulement les revoir, et jusque dans le plus petit détail, à « usage féminin ».

4. — Est-ce trop osé que de demander à tous ceux qui, à quelque échelon qu'ils soient, ont une responsabilité dans la prière de l'assemblée, de connaître (mais oui!), d'assimiler et d'appliquer les consignes de l'Eglise sur ce sujet ?

5. — Dans la formation donnée dans les sessions de meneurs liturgiques, ou autres sessions touchant à la liturgie, il faudrait prévoir des « ateliers » pour les femmes. Celles-ci verraient alors qu'il ne s'agit pas de réaliser, une fois revenues dans leurs paroisses ou leurs institutions, un mauvais décalque d'une fonction normalement réservée aux hommes. Mais elles verraient comment répondre à la situation d'une façon féminine. Ce paragraphe sur les sessions de formation ouvre automatiquement celui des revues, soit de pastorale liturgique, soit plus spécialisées pour religieuses paroissiales, catéchistes, enseignantes, etc. La formation à cette « fonction de suppléance » qui nous occupe depuis le début de cet exposé pourrait y être ainsi envisagée selon les divers cas très concrets d'application rapidement énumérés dans le troisième paragraphe.

6. — Il reste encore tout le domaine plus particulièrement scientifique. Il y a là tout un travail de recherche, travail profond et de longue haleine sur la place de la femme en général, de la religieuse en particulier dans l'assemblée liturgique. Cela dépasse largement le but et les possibilités de cette intervention.  
*Mulieres taceant!...*

GEORGETTE DOUSSELIN,  
de l'Union des Œuvres.